ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 10297

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la conférence prévue à l'article 27 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La composition et l'organisation de cette conférence, dont l'objet est de corriger le taux de revalorisation des pensions vieillesses, doivent être fixées par décret. Il apparaît que ce décret n'a toujours pas été publié. Il lui demande donc quand il est envisagé de le faire publier.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10297
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7017
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)